RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

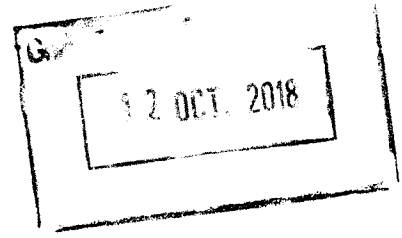
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 01887
Numéro SIREN : 402 629 976
Nom ou dénomination : GROUPE JM

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2018 sous le numéro de dépôt 13991

ALAIN FAUQUET

ERNST & YOUNG et Autres



Groupe JM

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ALAIN FAUQUET
1 bis, chemin du Buisson Guérin
78750 Mareil-Marly

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe JM

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Groupe JM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe JM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels présente les règles et les méthodes comptables relatives aux provisions pour dépréciation de créances, ainsi que les règles de présentation spécifiques aux créances clients.

- Le paragraphe « Titres de participation » de la note « Titres immobilisés » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles de détermination du coût d'acquisition et de la valeur d'inventaire des titres de participation, l'écart éventuel faisant l'objet d'une provision pour dépréciation.

- Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations justifiant les dépréciations comptabilisées au titre de certaines créances clients, ainsi que de certains titres de participation, et à conclure sur le caractère raisonnable de ces estimations. Nos travaux ont également porté sur la validation des principes de comptabilisation et de présentation de ces actifs.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

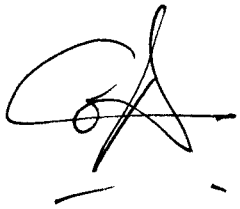
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mareil-Marly et Paris-La Défense, le 31 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

Alain FAUQUET	ERNST & YOUNG et Autres
	
	Isabelle Agniel

du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPE JM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 56 Rue de l'eclipse 95802 CERGY PONTOISE CEDEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 40262997600059 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	160 480	AU 31 578	128 902	37 066
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	9 867 749	CV	9 867 749	7 975 844
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	201 338	BI	201 338	201 338
	TOTAL (II)	BJ	10 229 567	BK 31 578	10 197 989	8 214 247
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	594 124	BY 16 200	577 924	517 774
	Autres créances (3)	BZ	340 976	CA	340 976	2 301 113
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	245 970	CE	245 970	245 970
	Disponibilités	CF	595 536	CG	595 536	1 491 699
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 690 321	CI	1 690 321	1 797 353
	TOTAL (III)	CJ	3 466 927	CK 16 200	3 450 727	6 353 910
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 696 494	IA 47 778	13 648 716	14 568 157

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 201 338 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des rectifications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPE JM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 106 000)	DA	1 106 000	1 106 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 733 449	1 733 449
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	110 600	110 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 821 216	2 821 216
	Report à nouveau	DH	4 017 741	4 543 305
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 269 353	2 482 756
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	12 058 359	12 797 326
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	888 046	1 198 408
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	310 875	97 890
	Dettes fiscales et sociales	DY	391 436	397 884
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		76 650
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 590 357	1 770 831
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 648 716	14 568 157

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 590 357	1 770 831
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS Informatique

A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPE JM — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	3 034 204	FH		FI	3 034 204	3 069 121
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 034 204	FK		FL	3 034 204	3 069 121
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	67 022	14 990
	Autres produits (1) (11)					FQ	10	38
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 101 236	3 084 149
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 864 116	1 728 632
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	86 467	57 032
	Salaires et traitements*					FY	1 554 113	1 138 593
	Charges sociales (10)					FZ	635 359	706 422
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	28 011	3 639
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	16 200	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 732	418
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 186 998	3 634 736
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 085 762)	(550 587)
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 427 928	2 905 998
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 200	4 200
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	8	370
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3 432 136	2 910 568
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS	130	2
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	130	2
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 432 006	2 910 566
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 346 244	2 359 979

EXEMPLAIRE CONSERVER LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPE JM — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	29	4 652
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	50 000	1 069 086
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	50 029	1 073 738
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	125 590	5 600
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		394 703
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	125 590	400 303
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(75 561)	673 436
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 330	550 658
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 583 400	7 068 455
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 314 047	4 585 699
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 269 353	2 482 756
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	931 303	961 027
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	67 022	14 990
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 723	399
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf état annexe	125 591	50 029

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	x	
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
Informations complémentaires (CICE)	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	x	
Etat des amortissements	x	
Etat des provisions	x	
Etat des échéances des créances et des dettes	x	
Composition du capital social	x	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NA
Autres immobilisations incorporelles	x	
Evaluation des immobilisations corporelles	x	
Evaluation des amortissements	x	
Titres immobilisés	x	
Créances immobilisées	x	
Evaluation des matières et marchandises		NA
Evaluations des produits et en cours		NA
Dépréciation des stocks et en cours		NA
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		NA
Evaluation des créances et des dettes	x	
Dépréciation des créances	x	
Evaluation des valeurs mobilières de placement	x	
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	x	
Différence d'évaluation sur les titres	x	
Disponibilités enEuros	x	
Disponibilités en devises	x	
Charges à payer	x	
Charges et produits constatés d'avance	x	
Détail des charges constatées d'avance		NA
Détail des produits constatés d'avance		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NS
Subventions d'équipement		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires		NA
Ventilation de l'effectif moyen	x	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	x	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		NA
Valorisation des contributions volontaires		NA

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	x	
Montant des engagements financiers	x	
Informations en matière de crédit bail	x	
Engagement en matière de pensions et retraites	x	
Liste des filiales et participations	x	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	x	
Valeurs mobilières	x	
Produits et charges sur exercices antérieurs	x	
Participation des salariés		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le Groupe JM a continué a dirigé la politique stratégique et commerciale de ses participations.

Aussi, et afin d'apurer les dettes de ses filiales WILJIM COMPETITION et METHODEAL, GROUPE JM a décidé d'aumenter leur capital social.

Ainsi, le 27 décembre 2017, GROUPE JM, associé unique de METHODEAL, a augmenté le capital social d'un montant de 130 000 €uros par voie d'élévation de la valeur nominale des actions puis de réduire d'un montant de 78 433 €uros par voie de réduction de la valeur nominale des actions pour le ramener à 56 567 €uros.

A cette même date, GROUPE JM, associé unique de WILJIM COMPETITION, a augmenté le capital social d'un montant de 1 761 905,55 €uros par voie d'élévation de la valeur nominale des actions puis de réduire d'un montant de 1 592 012 €uros par voie de réduction de la valeur nominale des actions pour le ramener à 177 516 €uros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 8 117 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	39 445		111 632
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 188		8 215
TOTAL	40 633		119 848
Autres participations	7 975 844		1 891 906
Prêts, autres immobilisations financières	1 338		
TOTAL	7 977 181		1 891 906
TOTAL GENERAL	8 017 814		2 011 753

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			151 077	151 077
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 403	9 403
TOTAL			160 480	160 480
Autres participations			9 867 749	9 867 749
Prêts, autres immobilisations financières			1 338	1 338
TOTAL			9 869 087	9 869 087
TOTAL GENERAL			10 029 567	10 029 567

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	3 394	27 035		30 429
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	173	976		1 149
TOTAL	3 567	28 011		31 578
TOTAL GENERAL	3 567	28 011		31 578

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	27 035				
Matériel de bureau informatique mobilier	976				
TOTAL	28 011				
TOTAL GENERAL	28 011				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		16 200			16 200
TOTAL		16 200			16 200
TOTAL GENERAL		16 200			16 200
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 200			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	201 338	201 338	
Clients douteux ou litigieux	16 200	16 200	
Autres créances clients	577 924	577 924	
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Impôts sur les bénéfices	42 533	42 533	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 718	3 718	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	21 051	21 051	
Groupe et associés	284 646	284 646	
Débiteurs divers	4 795	4 795	
Charges constatées d'avance	1 664 995	1 664 995	
TOTAL	2 822 199	2 822 199	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	310 875	310 875		
Personnel et comptes rattachés	41 450	41 450		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	178 865	178 865		
Taxe sur la valeur ajoutée	148 783	148 783		
Autres impôts taxes et assimilés	22 338	22 338		
Groupe et associés	884 703	884 703		
TOTAL	1 587 014	1 587 014		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	15.2802	11 060			11 060

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 167
Dettes fiscales et sociales	84 586
Total	104 752

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 664 995
Total	1 664 995

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	12
Employés	1
Total	13

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

La société n'a donné aucun engagement

Engagements reçus

La société n'a reçu aucun engagement

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				6 979 509	6 979 509
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				3 721 663	3 721 663
- exercice				588 816	588 816
Total				4 310 479	4 310 479
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				588 816	588 816
- entre 1 et 5 ans				1 717 380	1 717 380
Total				2 306 196	2 306 196
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				348 975	348 975
Total				348 975	348 975

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- METHODEAL	56 567		100.00							
- TTM COMPETITION	177 516		100.00							
- TRIANGLE CDI	15 000		100.00							
- JM COMMUNICATION	7 622		100.00							
- SCP FIN ECLIPSE	1 120 300		99.90							
- SAS TRIANGLE	19 717 500		94.98							
- SARL ALIZEE	72 016		60.05							
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

SAZ CEDEX PONTOISE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

GROUPE JM
Société par actions simplifiée au capital de 1.106.000 euros
Siège social : 11 Avenue de l'Ados – 95800 CERGY ST CHRISTOPHE
402 629 976 RCS PONTOISE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1ER JUIN 2018

[.../...]

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et celui du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice de 2.268.137 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- 19.846 euros correspondant à la taxe sur les véhicules de sociétés,
- 52.791 euros correspondant aux amortissements excédentaires,
- 12.679 euros correspondant aux amendes et pénalités,
- 11.436 euros correspondant aux provisions charges à payer non déductibles.

Ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président, au Directeur Général et Directeur Général Délégué de la Société quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat - Dividendes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition du Président et décide de distribuer en totalité le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ressortant à un bénéfice de 2.268.137 euros.

Une somme de 1.824.063 euros prélevée sur le poste de report à nouveau lequel passerait de 4.017.741 euros à 2.193.678 euros, sera également distribuée.

Soit un dividende total de 4.092.200 euros.
Le montant du dividende par action est de 370 euros pour 11.060 actions.

Les dividendes ci-dessus sont éligibles, pour les associés personnes physiques, à l'abattement prévu par le 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et non éligibles à l'abattement précité pour les personnes morales.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende global distribué	Montant des dividendes distribués éligibles à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Montant des dividendes distribués non éligibles à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31/12/2014	91,00 €	1.006.460,00 €	1.006.460,00 €	/
31/12/2015	181,00 €	2.001.860,00 €	2.001.860,00 €	/
31/12/2016	272,00 €	3.008.320,00 €	3.008.320,00 €	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion incluant le rapport de gestion groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[.../...]

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Monsieur Jean MERAFINA